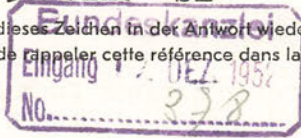


Nicht an die Presse

79230

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.F.1.5.2.11.- SL

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponseAn das Finanz-Departement
zum Mitbericht. 17.12.52

Berne, le 11 décembre 1952.

NA / B. Dez. 52
Pas pour la presseA u C o n s e i l f é d é r a lAction de secours en Corée. Finanz einverstanden.

Le 21 octobre 1950, vous avez exprimé l'avis que la Suisse ne pouvait rester à l'écart du mouvement de solidarité internationale à l'égard des victimes de la guerre de Corée. Un montant de 100.000 Fr. avait été mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour l'achat de médicaments destinés à la population civile de Corée. Vous aviez souligné dans votre décision que les populations de la Corée du Nord devaient pouvoir bénéficier de cette action dans la même mesure que celles du Sud.

Vu l'impossibilité d'entreprendre l'action de secours envisagée en Corée du Nord en raison de l'attitude négative adoptée par les autorités nord-coréennes, vous avez autorisé le 16 juin 1952 le Chef du Département Politique à faire savoir au CICR qu'il pouvait utiliser le don de la Confédération de la façon la plus appropriée, même en dehors de la Corée du Nord.

Le 16 septembre 1952, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA) a adressé un appel aux gouvernements membres et non-membres des Nations Unies les invitant à contribuer à son programme de secours d'urgence en Corée du Sud. Le CICR nous a simultanément informés de son intention d'entreprendre une action dans les prisons civiles de la Corée du Sud. Il serait prêt à acheter de son côté et avec ses propres moyens des médicaments supplémentaires et du lait en poudre pour ces détenus. Le CICR nous propose de nous associer à son projet. En mettant une partie des médicaments achetés avec le don de la Confédération à la disposition du CICR, nous pourrions ne pas limiter notre action à un parti seulement.

Nous pensons pouvoir donner suite aux suggestions du CICR et en même temps répondre à l'appel de l'UNKRA en utilisant à ces fins les médicaments achetés avec le don de la Confédération en 1950.

Nous avons donc l'honneur de vous

p r o p o s e r

de mettre à la disposition de l'UNKRA les médicaments achetés par le CICR grâce au don de la Confédération de 100.000 Fr., pour être distribués, d'entente avec le CICR, à la population

./.



BUNDESRAT	
23. DEZ 1952	
Cept. 1	Dos. 2
No. 2150	

- 2 -

civile et dans les prisons civiles de la Corée du Sud.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

la Minin.

Extrait du procès-verbal au Département Politique
(en 10 exemplaires) pour exécution et au Comité international
de la Croix-Rouge (en 2 exemplaires) pour information.

Mitbericht
des eidg. Finanz- u. Zolldepartementes.
Eiiverstanden.

Bern, den 22. DEZ. 1952

Eidg. Finanz- und Zolldepartement: